

PROGRAMME DE FORMATION

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION SESSION 2020/2021

Objectifs

- Obtenir le Certificat d'Aptitude Professionnel Accompagnant Educatif Petite Enfance
- Allier les apports théoriques avec la pratique quotidienne dans le cadre du contrat de professionnalisation

Fonction et Activités

Le titulaire du CAP AEPE assure l'accueil des enfants de 0 à 6 ans. Il les aide à acquérir leur autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice), participe à leur développement affectif et intellectuel et contribue à leur éveil.

Pour cela, il assure des activités d'animation et d'éveil, des activités de soins du quotidien et collabore avec les parents et les autres professionnels

En outre, il assure l'entretien courant et l'hygiène des locaux et des équipements.

Secteurs d'activité

- En établissements d'accueil du jeune enfant(EAJE) : crèche, halte-garderie, jardin d'enfants....
- En écoles maternelles en temps qu'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé Ecole Maternelle)
- En Accueil Collectif de Mineur (ACM) : centres de loisirs maternels, centres de vacances
- A son domicile en demandant un agrément d'assistante maternelle ou en MAM (Maison Assistantes Maternelles) une fois l'agrément obtenu.
- Au domicile des parents

<p><u>Textes de référence :</u> Arrêté du 22 février 2017 portant création de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance</p>	<p><u>Durée de la formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 406h de formation théorique réparties sur 4 matinées par semaine les lundi, mardi, jeudi et vendredi - 384h minimum chez un employeur - 128h de stage pratique en structure d'accueil d'enfants de 0 à 6 ans ou en école maternelle si l'entreprise d'accueil n'est pas un accueil collectif
<p><u>Nombre de participants :</u> 20 élèves maximum par promotion</p>	<p><u>Formateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipe pluridisciplinaire composée d'infirmières DE, Puéricultrices, d'une Educatrice de Jeunes Enfants, d'une psychologue et d'intervenants extérieurs.

<p><u>Prérequis :</u> Etre dispensé des matières d'enseignement général Cas de dispenses : – CAP ou BEP des ministères Education nationale, maritime ou agricole – baccalauréat ou Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires – diplôme ou titre enregistré au moins au niveau IV du Répertoire National des Certifications Professionnelles – personnes déjà titulaires d'une certification délivrée dans un Etat membre de l'Union Européenne, de l'Espace Européen ou de l'Association européenne de libre échange (sous réserve toutefois de vérification du niveau et du contenu du diplôme par la Direction des Examens et Concours)</p> <p>Attention : les candidats titulaires d'un diplôme obtenu dans un pays hors Europe n'ont pas droit à bénéficier de dispenses d'épreuves du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance.</p>	<p><u>Projet pédagogique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de : <ul style="list-style-type: none"> • méthodes de travail • connaissances théoriques et pratiques • compétences professionnelles - Développement d'aptitude d'analyse de situation - Développement d'aptitudes personnelles - Lien théorique avec la pratique professionnelle - Suivi personnalisé de chaque apprenant
<p><u>Public</u> - Tout Public ayant les pré-requis nécessaires à la dispense des matières d'enseignement général.</p>	<p><u>Validation :</u> Certificat d'Aptitude Professionnel Accompagnant Educatif Petite Enfance</p>

Modalités d'inscription

Les candidatures sont examinées au fur et à mesure des demandes envoyées à :

Véronique BÉZILLE
ecole.j.blum@wanadoo.fr
01 39 46 92 64

Une date de rendez-vous individuel est alors fixée au cours duquel une évaluation diagnostique est effectuée.

Ce test et l'entretien individuel ont pour objectifs :

- D'évaluer que le candidat a les pré-requis nécessaires à la formation :
 - o Un diplôme dispensant des épreuves de matières générales
 - o La maîtrise du français
 - o La capacité à utiliser les règles de base de calcul.
- D'évaluer les motivations du candidat

Vaccins obligatoires :

- BCG
- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite

Vaccins conseillés :

- Coqueluche
- ROR
- Grippe

Programme

La formation se déroule en alternance de cours théoriques en centre de formation et chez un employeur en contrat de professionnalisation.

Le référentiel de certification s'articule autour de compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel et de compétences spécifiques à chaque contexte.

Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel :

Compétences communes transversales :

- Compétence 1 : Recueillir les informations ; s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- Compétence 2 : Adopter une posture professionnelle adaptée
- Compétence 3 : Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Compétence 4 : Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Compétence 5 : Organiser son action

Compétences communes de réalisation :

- Compétence 1 : Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et l'expérimentation dans un contexte donné
- Compétence 2 : Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Compétence 3 : Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Compétence 4 : Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

Compétences spécifiques aux secteurs d'activité

- Compétence 1 : Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Compétence 2 : Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
- Compétence 3 : Négocier le cadre de l'accueil
- Compétence 4 : Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Compétence 5 : Elaboration des repas

Pour pouvoir passer les épreuves du CAP AEPE, le candidat doit justifier de 384 heures de présence dans un établissement d'accueil du jeune enfant ou auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans.

Dans cette dernière situation, le candidat doit justifier d'un stage de 128h auprès d'enfants en collectivité. Afin de répondre à cette obligation, les stagiaires effectueront un stage de 5 semaines dans un établissement d'accueil du jeune enfant, ou en école maternelle, 3 semaines sur les mêmes horaires que les cours et 2 semaines à temps plein.

Organisation de la formation

- Les cours ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 13h (14 heures hebdomadaires) à l'École Jeanne Blum
- Stages essentiellement dans les Yvelines et les départements limitrophes (trouvés par l'école)
- 3 semaines libérées des cours théoriques pour l'année de la formation

Moyens pédagogiques

Equipe pédagogique :

- Nicolas MARTIN, Infirmier Puériculteur DE, Responsable de formation
- Véronique BÉZILLE, Infirmière Puéricultrice DE, Responsable de formation
- Bénédicte de GUILHERMIER, Educatrice de Jeunes Enfants, Formatrice
- Isabelle PETIT, psychologue, Formatrice

Equipe administrative :

- Françoise BOBOT, IDE Cadre de Santé, Directrice
- Fabienne DORÉ, Assistante de Direction
- Anne-Claire LEMAIRE, Responsable administrative et financière

Référent handicap : Marie-Line LESTANG

Moyens pédagogiques utilisés :

- Méthode de Complémentarité Horizontale propre à l'Ecole Jeanne Blum
- Vidéos
- Supports de présentations orales (powerpoint)
- Simulation, jeux de rôles
- Supports de cours
- Travaux de groupe
- Travaux pratiques
- Recherches documentaires
- Sorties pédagogiques
- Accompagnement individuel en stage
- Analyse de pratiques

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Locaux accessibles tout handicap au rez-de-chaussée et tout handicap sauf moteur au 1^{er} étage.

Merci de nous contacter pour étudier la possibilité d'adapter la formation à votre handicap.

Modalités d'évaluation

Le CAP AEPE est composé d'unités professionnelles et d'unités d'enseignement général. Lors de l'inscription aux épreuves, il sera nécessaire de justifier :

- D'un diplôme dispensant des épreuves d'enseignement général
- De 384h de travail auprès du jeune enfant
- De 128h de stage au moins en structure d'accueil d'enfants de 0 à 6 ans ou en école maternelle

Les épreuves professionnelles sont composées de :

- EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant, incluant la PSE (Protection Santé Environnement). Coefficient 7
 - o Epreuve écrite d'une durée d'1h pour la PSE.
 - o Epreuve orale de 25 mn avec 2 fiches à réaliser
- EP2 : Exercer son activité en accueil collectif. Coefficient 4.
 - o Epreuve écrite d'une durée d'1h30
- EP3 : exercer son activité en accueil individuel. Coefficient 4.
 - o Epreuve orale de 25 mn consistant à présenter un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire avec un temps de préparation de 1h30